

- [Accueil Actualité France](#)

## « Nous sommes face à une immense complexité des politiques culturelles »

Publié le 29/03/2017 • Par [Hélène Girard](#) • dans : [France](#)



© Claude ALMODOVAR/LA GAZETTE

**La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) se réunit en congrès les 30 et 31 mars 2017 à Saint-Etienne. En avant-première pour Lagazette.fr, son président, Florian Salazar-Martin, dresse un état des lieux et ébauche la nouvelle feuille de route qui attend les élus à la culture.**

### **Pourquoi la FNCC se réunit-elle en congrès ?**

Nous ne l'avons pas fait depuis 23 ans, période durant laquelle nous avons privilégié les rencontres et les colloques thématiques. Mais aujourd'hui, de nombreux changements s'opèrent. La réforme territoriale modifie en profondeur le paysage institutionnel ; la rigueur budgétaire impose des baisses de crédits qui ne semblent pas près de cesser ; une nouvelle génération d'élus est arrivée lors des dernières élections municipales. Bref, nous sommes à un tournant dans la façon d'appréhender et de mener les politiques culturelles.

Cela dit, depuis plusieurs années, déjà, nous réfléchissons à une refondation de l'esprit militant de la culture. Car, ne l'oublions pas, l'engagement culture relève du militantisme et de la volonté politique.

À lire aussi

[Les professionnels de la culture veulent un débat politique](#)

### **Qu'attendez-vous de ce congrès ?**

Ce congrès devra jouer le rôle d'un détonateur et proposer de construire de nouvelles démarches, et tourner le dos au renoncement. Les lois [NOTRe](#) <sup>(1)</sup> et la [LCAP](#) <sup>(2)</sup> ont clairement placé les collectivités sur un pied d'égalité avec l'Etat en matière de politique culturelle, avec des responsabilités en propre et des responsabilités partagées.

Maintenant, la question est de savoir ce que nous allons faire ensemble pour inventer de nouvelles politiques publiques sur les territoires. Car nous sommes face à une immense complexité, avec de nouveaux paramètres qui impliquent de nouveaux choix. Le congrès devra aussi donner aux élus des repères politiques et concrets pour continuer à construire des politiques culturelles.

À lire aussi

[Une loi-fleuve mais pas de ligne directrice](#)



Leçon de guitare, CC0

### **La coproduction des politiques culturelles par l'Etat et les collectivités n'est pourtant pas chose nouvelle !**

Mais elle n'avait encore jamais été inscrite dans la loi ! Cela change tout ! La FNCC s'est battue dans les années 2000 pour que le CCTDC [Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, instance de dialogue entre l'Etat et les collectivités, ndlr] <sup>(3)</sup> soit relancé. Nous avons constitué des groupes de travail, afin qu'il soit autre chose qu'une chambre d'enregistrement.

Le fait qu'aujourd'hui le dialogue avec l'Etat soit inscrit dans la loi constitue pour les élus un point d'appui considérable pour faire valoir que les politiques culturelles se construisent à partir des territoires, qu'ensemble, nous devons élaborer des politiques utiles et opérantes.

À lire aussi

- [Aurélie Filippetti veut renforcer le rôle du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel](#)
- [Aurélie Filippetti veut faire du CCTDC le seul point d'entrée de la concertation entre Etat et collectivités](#)

Ce dialogue doit se pratiquer à tous les niveaux. Initié avec le CCTDC, il va se prolonger dans les CTAP <sup>(4)</sup> sur la culture. Et il faudrait qu'il soit également présent dans les conventionnements entre Etat et territoires. Maintenant, nous voudrions que l'absence de l'Etat dans les instances de concertation sur la culture soit rendue impossible.

### **Dans l'état actuel des choses, la présence de l'Etat n'est pas obligatoire...**

Non. Certains présidents de région invitent son représentant, d'autres pas. Mais, nous, nous souhaitons qu'il soit présent. Je vais écrire à tous les présidents de région pour savoir comment ils comptent mettre en œuvre ces conférences « culture » des CTAP. Le plus important est de les convaincre de cette nécessité.

Cela vaut aussi pour d'autres instances de dialogue, comme celle du spectacle vivant <sup>(5)</sup>, ou de l'EAC <sup>(6)</sup>, voire au sein des CDN et des scènes nationales.



Sent Pançard et ses « palhassos » au Carnaval Biarnés de Pau en 2016 ©Unuaiga CC BY SA 40 via Wikimedia

### **Un des débats du congrès va poser la question de la pertinence des politiques culturelles. Faut-il en changer ?**

Il n'est pas question de faire table rase du passé, mais d'ouvrir une réflexion sur les politiques qui ne sont plus adaptées au contexte d'aujourd'hui. Il nous faut refonder notre vision des arts et de la culture en prenant en compte les nouvelles données des politiques culturelles.

### **Qu'est-ce qui a fondamentalement changé ?**

D'abord, les politiques culturelles territoriales doivent prendre en compte de nouveaux acteurs, notamment les associations et les entreprises, plus présentes qu'avant. Nous devons nous parler pour savoir comment nous pouvons construire des politiques culturelles publiques.

Ensuite, le champ des politiques culturelles s'est élargi, avec l'Europe, et même mondialisé, avec les références aux textes de l'[Unesco](#) et de l'[ONU](#).

L'élargissement concerne aussi la prise en compte des droits culturels. Dans les politiques culturelles, il est question de diversité, de multiculturalisme. On parle du monde partout, et en particulier dans la culture. Nous vivons tous dans un même monde et il nous faut savoir vivre ensemble.

Autre évolution majeure : l'influence des GAFAs <sup>(7)</sup>. Leurs réponses sont opérationnelles, même si elles sont consuméristes. Nous avons la capacité de rivaliser et d'apporter une autre réponse, qui traite le public en citoyen et non en consommateur. C'est ce que les citoyens attendent de nous.

Enfin, les politiques culturelles sont devenues transversales. Dans nos collectivités, la culture est de plus en plus à l'étroit dans son service, car elle croise les politiques d'aménagement, du logement, des transports, etc. Il y a urgence à déssectoriser la culture. Certes, cela commence à se pratiquer, mais il faut le faire de façon bien plus ample et avec de nouvelles ambitions.





**La ministre de la Culture a annoncé le 21 mars 2017 le dégel partiel de la réserve de précaution, avec 65 millions d'euros destinés aux territoires. Comment accueillez-vous cette nouvelle ?**

Disons qu'il faut la prendre comme la bonne nouvelle du printemps ! Mais, malheureusement, elle est le signe, en creux, d'un renoncement. Car ces crédits pour les régions étaient légitimes. Surtout quand on sait que les deux tiers des crédits du ministère sont pour Paris et l'Ile-de-France. Il est bien dommage que cette attention pour les territoires ne se soit pas manifestée plus tôt.

Après la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités, la baisse des crédits du ministère de la Culture, les réductions des budgets culturels dans certaines collectivités, il est grand temps de se ressaisir !

**Focus**

**Présidentielle : les candidats ne couperont pas aux questions sur la culture**

En guise de clôture de son congrès, la FNCC lancera une « adresse » aux candidats à l'élection présidentielle. « Il y sera question de notre engagement », précise son président, Florian Salazar-Martin. Et nous leur demanderons de réagir. Par ailleurs, la FNCC travaille à la rédaction d'une série de propositions de cinq grandes questions :

- l'exercice de la responsabilité partagée Etat-collectivités ;
- la culture dans les espaces publics ;
- les droits culturels ;
- le conventionnement territorial ;
- la transversalité des politiques culturelles.

« Nous attendons les positions des candidats sur ces sujets. Mais nous ferons aussi de ce document une feuille de route pour tous, Etat, collectivités, élus à la culture etc. », précise Florian Salazar-Martin.

Thèmes abordés

- [Etat et collectivités locales](#)
- [Politiques culturelles](#)

## Notes

[Note 01](#) [Loi du 7 août 2015](#) portant Nouvelle organisation territoriale de la République [Retour au texte](#)

[Note 02](#) [Loi du 7 juillet 2016](#) sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine [Retour au texte](#)

[Note 03](#) Le Conseil des collectivités territoriales pour la culture (CCTDC) est une instance de concertation réunissant l'Etat et les collectivités. Créé en 1999 par Catherine Trautmann, alors ministre de la Culture, puis tombé en désuétude, il a été relancé en 2013, à la demande de la FNCC. [Retour au texte](#)

[Note 04](#) Conférences territoriales de l'action publique, créées par [la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles](#) (Maptam) du 27 janvier 2014, ndlr [Retour au texte](#)

[Note 05](#) par exemple les commissions régionales des professions du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel (COREPS) [Retour au texte](#)

[Note 06](#) par exemple, les comités territoriaux de pilotages (CTP) des parcours de l'éducation artistique et culturelle [Retour au texte](#)

[Note 07](#) Nom donné aux géants du web : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft etc. [Retour au texte](#)